

## DELIBERATION CFVU-021-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;  
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;  
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 02 mars 2023**

**Objet de la délibération : Modification des MCC – Faculté de Santé – UEO  
« Appui et soutien aux étudiants »**

**La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 06 mars 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Les modifications de l'UEO « Appui et soutien aux étudiants » sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Christian ROBLÉDO

*Président de l'Université d'Angers*

Signé le 15 mars 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 16/03/2023**

## Fiche de modification des maquettes de formation

**UFR : SANTE**      **Avis favorable du Conseil d'UFR du : 19/01/2023**

§ **Passage   la CFVU du :**

§ **Rentr e universitaire: 2023-2024**

**Formation concern e :**  tudes m dicales (enseignement Optionnel 2 me cycle)

*Enseignement de l'UE Optionnelle (« mineure ») **Appui et soutien aux  tudiants**  
(Responsables : Pr B n dicte GOHIER, Dr Dewi LE GAL, Dr Edouard GODIER, Ga tan CAYEUX)*

**Nature de la modification (merci de cocher la case) :**

**Structure :**

Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC     

Changement d'ECTS     

Mise en place ou retrait de parcours     

**Modalit s de contr le des connaissances :**

Modification des conditions de validation     

Modification de coefficient(s)     

Modification d' preuve(s) (nature, dur e...)     

**Charges d'enseignement :**

Modification du volume horaire     

Mutualisation ou d mutualisation     

Incidence financi re     

**(joindre un argumentaire)**

§ **Avis et remarques  ventuelles de la CFVU :**

**Détail de la modification à compléter au verso :**

Joindre les 2 maquettes

**Détail de la modification :**

Joindre les 2 maquettes

<b>Intitulé des éléments</b>	<b>2022/2023</b>	<b>2023/2024</b>
<p><i>Enseignement de l'Optionnel (« mineur ») <b>Appui et soutien aux étudiants</b></i></p> <p>proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- aux élus étudiants, aux représentants étudiants et autres étudiants de la 2<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année des études médicales</li><li>- ouverture aux autres Départements de la Faculté</li><li>- chaque semestre (15 places par semestre)</li></ul> <p>Validation</p>		<p><u>Modalités de validation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Présence obligatoire aux enseignements (un minimum de 5 présences sur les 7 enseignements)</li><li>- Participation obligatoire mise en situation pratique (simulation)</li></ul>

majeur	Libellé	Niveau	Période des cours	Observations
Optionnel MAJEUR	Anatomie	Dès la 2ème année	Année	
	Anatomie topographique et appliquée	Dès la 4ème année	Sem Pair	
	Anglais médical	Dès la 3ème année	Sem Impair ou Sem Pair	
Optionnel MAJEUR	Antibiothérapie	Dès la 3ème année		ouvert aux 3e année en 22-23 pour la création
<b>Optionnel MINEUR</b>	<b>Appui et soutien aux étudiants</b>	<b>Dès la 2ème année</b>	<b>Sem Impair ou Sem Pair</b>	<b>Ouverture en 23-24</b>
Optionnel MAJEUR	Communication en médecine	Dès la 2ème année	Année	
	E2O Activités Physiques, Sportives et Artistiques (A.P.S.A.)	Dès la 2ème année	Sem Impair ou Sem Pair	
	E2O Anjou Inter Langues	Dès la 2ème année	Sem Impair ou Sem Pair	
	E2O Vox Campus (musique ou chorale)	Dès la 2ème année	Année	
	Engagement étudiant	Dès la 2ème année	Année	
	Equivalence écoles d'été	Dès la 2ème année	Sem Pair	
Optionnel MAJEUR	E-Santé	Uniquement en 2ème année	Année	
	Formation des tuteurs Pluripass	2ème et 3ème année	Sem Impair ou Sem Pair	
Optionnel MAJEUR	Handicap	Dès la 2ème année	Sem Pair	
	Initiation à la langue des signes	Dès la 2ème année	Sem Impair ou Sem Pair	
	Initiation au photomontage	Dès la 2ème année	Sem Impair ou Sem Pair	
	Master 1	Dès la 2ème année	Cf modalité du Master 1	
	Médecine et beaux arts	De la 3ème à la 5ème année	Mois de Mai	
	Médecine militaire	Dès la 4ème année (3ème si places dispo)	Année	
	Préparation au PIX	Dès la 2ème année	Année	
	Raisonnement clinique professionnel	Dès la 3ème année	Sem Impair ou Sem Pair	
	Santé de la mère et de l'enfant	Dès la 4ème année	Sem Pair	
Optionnel MAJEUR	Sens et vécus de la formation et de la pratique médicales	Uniquement en 2ème année	Année	
	SHS Le normal et l'anormal	Dès la 2ème année	Sem Pair	
	Tutorat Radio anatomie	2ème et 3ème année	Sem Impair ou Sem Pair	